Communication COVID-19

DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et le personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : 1er février 2021

OBJET : Modalités de paiement des avantages applicables lors d'un test de dépistage et lors de la vaccination dans un contexte de travail et demandé par une autorité compétente

---

En suivi à la note de service du 22 décembre 2020 relativement au sujet mentionné en titre, la présente est pour vous faire part d'un **changement important** dans ce dossier.

En effet, compte tenu des limites de nos systèmes informatiques en ce qui a trait à la sortie des informations nécessaires au paiement de ce qui serait dû aux personnes pour leurs tests de dépistage (depuis septembre 2020) ou pour la vaccination, le personnel devra compléter un formulaire de réclamation (KM et temps de déplacement) à cet effet **(1 formulaire par dépistage ou par vaccination**). À noter que vous n'avez pas à le faire autoriser auprès de votre gestionnaire.

Le formulaire de réclamation devra être complété par le biais du formulaire en ligne que vous trouverez sur l'hyperlien suivant : https://fr.surveymonkey.com/r/QK52QGF.

Si vous avez des enjeux informatiques ou éprouvez des difficultés à compléter le formulaire en ligne vous pourrez aller compléter le formulaire qui se trouve dans l'intranet. Vous devrez alors compléter le formulaire à l'écran, l'imprimer, le signer, le numériser et l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : relations_de_travail.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Pour retracer les informations vous permettant de compléter le formulaire, vous pourrez avoir recours aux courriels reçus confirmant vos rendez-vous de dépistage ou de vaccination ainsi que vos différents relevés de présence vous permettant alors de savoir à quel endroit vous étiez au travail lors de ces rendez-vous.

Advenant que vous ayez de la difficulté à retracer vos dates de dépistage, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca. Dans le courriel acheminé, vous devez vous identifier et préciser votre numéro d'assurance maladie. Nous vous retournerons l'information.

Par ailleurs, afin de vous aider à calculer votre KM ainsi que votre temps de déplacement, nous vous invitons à utiliser GOOGLE MAP.

À noter que nous tiendrons compte de tout montant vous ayant déjà été versé au cours de l'automne à titre de remboursement de frais associés à des tests de dépistage.

Nous sommes conscients des contraintes que ce changement de situation vous occasionne.

Claude Rainville
Coordonnateur du service des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux et du centre d'expertise en développement organisationnel

Contenu et diffusion approuvés par :
Patrick Simard
Président directeur général par intérim